

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 21 Janvier 2010

Objet de délibération :  
Orientations budgétaires 2010

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 14 janvier 2010 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Messieurs GLORIOD, ESSERTIER, BERNARD, BATTISTA et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur PROTIERE (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, VAUDO, BELLIER et SERVAIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Monsieur POTIGNON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Monsieur BEGUET et Mme REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur CHABRY et Madame DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BENASSY (Conseillers généraux)

Est élu secrétaire de séance :

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2010 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	200 309,00 €
Total recettes de fonctionnement	200 309,00 €
Total dépenses d'investissement	9 076,00 €
Total recettes d'investissement	9 076,00 €

**Point 1 :** Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2010 en dépenses :

- la poursuite des études engagées en 2009 ;
- l'inscription du coût de l'enquête publique qui va être menée dans le cadre de l'étude sur l'urbanisme commercial ;
- l'inscription de dépenses imprévues.

**Point 2 :** Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2010 en recettes :

- pas d'augmentation des contributions des groupements de communes et des communes isolées ;
- subvention de la Région Rhône-Alpes et des intercommunalités du CDRA sur le ½ poste d'assistante du CDRA et sur le ¼ poste du chargé de mission Habitat/Foncier ;
- subvention de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Ain pour les études menées, respectivement pour la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation du SCOT, et pour l'urbanisme commercial.

**Le comité syndical,  
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et débattu des orientations budgétaires,  
A l'unanimité des membres présents,**

**EN DONNE ACTE** au Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**